

Rapport du jury pour le recrutement de personnes en situation de handicap Session 2023-2024

Contexte réglementaire :

Le recrutement de personnes en situation de handicap pour l'entrée en formation initiale à l'École Nationale de la Météorologie, dans le corps des Ingénieurs des Travaux de la Météorologie ou des Techniciens Supérieurs de la Météorologie, est régi par les articles L352-1 à L352-4 du Code général de la fonction publique et par le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié, relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique, pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.

Le corps des Ingénieur(e)s des Travaux de la Météorologie (ITM) est régi par le décret n°65-184 du 5 mars 1965 relatif au statut particulier des ingénieurs des travaux de la météorologie.

Le corps des Technicien(ne)s Supérieur(e)s de la Météorologie (TSM) est régi par le décret 2011-1139 du 21 septembre 2011 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs de la météorologie.

Conditions d'inscription :

Les candidat(e)s ne doivent pas déjà bénéficier de la qualité de fonctionnaire et doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État membre partie à l'accord sur l'Espace économique européen.
- Jouir de leurs droits civiques ;
- N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatible avec les fonctions exercées.

Le recrutement comprend 2 étapes :

- Une sélection des candidats sur dossier
- Un entretien de sélection d'une durée de 45 minutes

Commission de sélection - Session 2024

La composition de la commission de sélection a fait l'objet d'une décision de la Présidente-directrice générale en date du 22 avril 2024.

Présidente :

- Mme Christine BRUSCHI, ingénieure divisionnaire des travaux de la météorologie.

Membres de jury :

- Mme Isabelle LAFORGIA, attachée principale d'administration de l'État,
- Mme Valérie MERMOUD, ingénieure divisionnaire des travaux de la météorologie,
- M. Vincent HARTMANN, ingénieur des travaux de la météorologie,
- M. William OHAYON, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie,
- Mme Marie-Pierre TRAUJLE, ingénieure des travaux de la météorologie hors classe,
- M. David POLLACK, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie.

Commission de sélection - Session 2023

La composition de la commission de sélection a fait l'objet d'une décision de la Présidente-directrice générale en date du 2 juin 2023.

Président :

- M. Philippe DANDIN, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

Membres de jury :

- Mme Christine BRUSCHI, ingénieure divisionnaire des travaux de la météorologie,
- Mme Alda CUGNIER DECOUESCON, assistante principal ses services sociaux,
- M. Vincent HARTMANN, ingénieur des travaux de la météorologie,
- M. William OHAYON, ingénieur des travaux de la météorologie,
- Mme Marie-Pierre TRAUJLE, ingénieure des travaux de la météorologie hors classe,
- M. David POLLACK, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie

Calendriers :

Le calendrier et les éléments de cadrage sont rappelés dans les avis de recrutement de la DRH.

	2023	2024
Date d'ouverture	25 avril 2023	5 février 2024
Date limite des candidatures	25 mai 2023	15 mars 2024
Date du jury de sélection	30 mai 2023	26 avril 2024
Date des entretiens	19 juin 2023	31 mai 2024
Date des délibérations	19 juin 2023	31 mai 2024

Chiffres :

	2023		2024	
	TSM	ITM	TSM	ITM
Nombre de postes offerts	2	3	2	3
Nombre d'inscrits	6	3	5	7
Nombre de candidats sélectionnés pour les entretiens	1	2	2	3
Nombre de candidats recrutés	1	2	0	2

Avis et recommandations du jury pour le recrutement de personnes en situation de handicap

La phase de sélection :

Une première sélection des candidatures s'effectue au vu des dossiers envoyés. Pour le recrutement dans le corps des ITM, peuvent s'inscrire les candidat(e)s titulaires d'un baccalauréat + 2 minimum.

Pour le recrutement dans le corps des TSM, peuvent s'inscrire les candidat(e)s titulaires d'un baccalauréat scientifique ou ayant choisi les enseignements de spécialité mathématiques et physique (l'option mathématique expertes en complément est conseillée).

Les personnes sélectionnées seront ensuite auditionnées par la commission de recrutement qui établira la liste des candidat(e)s sélectionnés.

La phase des entretiens :

La phase des entretiens de sélection d'une durée de 45 minutes vise à apprécier l'adéquation du profil des candidat(e)s avec les prérequis nécessaires au suivi de la scolarité, ainsi que leur motivation.

Pendant les entretiens, les candidat(e)s désireux d'entrer en formation dans le corps des ITM sont interrogés sur des questions scientifiques (mathématiques, physique, informatique) relatives à l'intersection des programmes des filières MP, PC, PSI des CPGE. Par ailleurs, les candidat(e)s sont également questionnés en anglais afin d'évaluer leur niveau de maîtrise de la langue.

Les candidat(e)s, qui souhaitent intégrer le cycle de formation dans le corps des TSM sont interrogés sur des questions relatives au programme des enseignements de spécialité de mathématiques et de physique de terminale.

Remarques :

Sur la phase de sélection et des dossiers, le jury porte une attention particulière sur les parcours des candidat(e)s dans la perspective d'un suivi de scolarité d'un cursus d'ingénieur(e) pour le recrutement ITM et de technicien(ne)s supérieurs avec une forte exigence scientifique pour le recrutement TSM. Il ne peut qu'encourager les candidats à bien vérifier avant de s'inscrire, de l'adéquation des savoirs de leur parcours avec les exigences du concours qu'il présente et qui sont décrites dans la note descriptive de ce concours.

Le jury a constaté que certains candidat(e)s avaient un parcours trop éloigné au regard de ce qui était attendu pour les deux cursus de formation.

Sur les entretiens, le jury s'attache à vérifier le niveau réel des candidat(e)s sur les matières scientifiques, mathématiques et physique, par rapport aux attendus et exigences des cursus de formations ingénieurs et techniciens supérieurs. Les exercices soumis aux candidat(e)s sont de niveau croissant.

Le jury interroge également les candidat(e)s sur le savoir être, la posture, et les capacités d'adaptation attendues d'un futur technicien supérieurs de la météorologie ou d'un ingénieur des travaux de la météorologie.

Le jury a constaté sur les entretiens un grand manque de préparation de la part des candidat(e)s, notamment sur les matières fondamentales. Il encourage les candidat(e)s à mieux se préparer aux entretiens en révisant sérieusement les notions de mathématiques et de physique, des niveaux dans lesquels ils sont inscrits et en s'entraînant à faire des exercices en temps limités. Ceci permettra en amont aux

candidat(e)s d'une part de s'auto évaluer, et d'autre part de moins se trouver en difficulté lors de l'entretien.

Ce manque de préparation a été plus flagrant concernant le recrutement au niveau technicien supérieur.

Par ailleurs, le jury a remarqué un manque de connaissance et de curiosité concernant les activités possibles dans les corps des ingénieurs des travaux de la météorologie et des techniciens supérieurs de la météorologie, ainsi que sur l'établissement Météo-France.

Le jury recommande aux candidat(e)s de mieux se préparer en s'informant par le biais des sites de Météo-France, sur lesquels ils ont eu l'information du recrutement spécifique aux personnes reconnues en situation de handicap.

Enfin, le jury souhaite rappeler qu'il s'agit d'un concours où les candidats doivent démontrer, d'une part, leur capacité à suivre la formation correspondant au niveau pour lequel ils ont postulé, et d'autre part, à s'intégrer pleinement dans une carrière d'ingénieur ou de technicien supérieur, en bénéficiant, le cas échéant, des aménagements nécessaires pour leur permettre de réaliser leur potentiel